



BULLETIN D'ADHESION 2022

LA SOCIETE

- DENOMINATION SOCIALE : _____
- FORME JURIDIQUE : _____
- ADRESSE SIEGE SOCIAL : _____
- CODE SIRET : _____
- NUMERO ORIAS : _____
- SITE WEB : _____

REPRESENTANT LEGAL

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- TELEPHONE : _____
- E-Mail : _____

CONTACT (Si différent)

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- TELEPHONE : _____
- E-Mail : _____

EFFECTIF

Nombre de Dirigeants (A)	
Nombre d'IOBSP (salariés) (B)	
Nombre de MIOBSP (exclusifs et sous enseigne)(C)	
EFFECTIF GLOBAL EN IOBSP (=A+B+C)	



MONTANT DE LA COTISATION APIC

*Cocher la (les) case(s) correspondante(s)

Effectif global en IOBSP	Cotisation pour l'année civile**	Cocher*
1 personne	350 euros	
Entre 2 et 5 personnes	750 euros	
Entre 6 et 9 personnes	1 400 euros	
Entre 10 et 15 personnes	2 400 euros	
Entre 16 et 20 personnes	3 400 euros	
Entre 21 et 50 personnes	4 500 euros	
Entre 51 et 99 personnes	5 000 euros	
Supérieur à 100 personnes	5 500 euros	

Les cotisations sont réglées par appel annuel (année civile). La première cotisation annuelle d'un nouvel adhérent est due quelle que soit la date d'admission dans l'association, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

****Attention ces tarifs sont applicables jusqu'au 31/03/2022 inclus et exclusivement pour l'année 2022.**

DEVIGNY MEDIATION

(MEDIATEUR A LA CONSOMMATION)

Depuis le 1er Janvier 2016, tout professionnel a l'obligation de désigner un médiateur à la consommation (art L.612-1 du Code de la consommation).

L'APIC a signé une convention-cadre avec la société DEVIGNY MEDIATION pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2019. Celle-ci a été renouvelée pour une nouvelle période de trois ans qui débutera le 01/01/2022.

Le montant de la cotisation, ci-dessus, inclut l'adhésion à DEVIGNY MEDIATION.

Seuls les frais liés à une procédure de médiation seront à votre charge.

Afin de valider définitivement votre adhésion à l'APIC, vous devez :

- cliquer [ici](#) pour vous enregistrer individuellement (vous, ainsi que vos MIOBSP) sur le site internet de DEVIGNY MEDIATION afin de pouvoir bénéficier de ses services. Vous recevrez par mail un contrat de DEVIGNY MEDIATION "Adhésion simplifiée" automatiquement.

- nous transmettre ce contrat signé

Si vous avez fait le choix d'un autre médiateur, merci de nous transmettre un justificatif.

Règlement : l'APIC a mis en place un système sécurisé, simple et rapide de paiement en ligne. Après réception de votre dossier complet, nous vous transmettons un lien vers la plate-forme de paiement « Systempay ».

Documents à nous retourner à adhesion@apicfrance.asso.fr :

- Le bulletin d'adhésion + annexe
- Le Code de bonne conduite paraphé et signé,
- Un extrait K-bis de votre société de moins de trois mois,
- Votre attestation ORIAS (à jour).
- Votre attestation de Responsabilité Civile Professionnelle de l'année en cours,
- Une copie de la pièce d'identité du gérant (en cours de validité)
- Justificatif d'adhésion à un service de médiation si différent du partenaire Devigny Médiation de l'APIC



Quelques informations supplémentaires :

VOTRE SECTEUR PRINCIPAL D'ACTIVITE

Ces informations nous permettent simplement de chiffrer le poids de l'APIC lorsque nous menons des actions auprès des autorités

	Courtier	MNE	ME	MIOB
Crédit immobilier				
Regroupement de crédits				
Crédit consommation				
Prêt professionnel				

Volume de crédits débloqués en 2021 :

- Nombre de prêts : -----
- Montant total (€) : -----

Comment avez-vous connu l'APIC ? -----

FONCTIONNEMENT DE L'APIC

Voix délibératives aux décisions de l'APIC

Effectif global de la Société	Nombres de Voix
1	1 voix
2 à 5	5 voix
6 à 9	10 voix
10 à 15	20 voix
16 à 20	30 voix
21 à 50	50 voix
51 à 99	75 voix
Supérieur à 100	100 voix

Note :

Les informations collectées par l'APIC, dans le cadre de votre demande d'adhésion, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion et le suivi de votre adhésion. Sur ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation de traitement et de portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour exercer ces droits, envoyez un courrier postal accompagné d'un justificatif d'identité, au Secrétariat Général de l'association : 36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 PARIS. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou de l'Autorité de Contrôle à la Protection des Données de votre lieu de résidence.

Je ne souhaite pas que mes données personnelles soient communiquées à des partenaires de l'APIC (salons, formations,...)

A :

Le :

Signature du représentant :

*Annexe : Liste des MIOBSP